

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT

Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS

Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A Lille, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 14
Bruxelles, à l'OFFICE de PUBLICITÉ

ROUBAIX, 13 MAI 1884

MAGISTRATURE NOUVELLE

La magistrature nouvelle est en train de venger la magistrature ancienne, et si M. Martin-Failliez est satisfait de son œuvre, c'est véritablement qu'il est sans vergogne. Les scandales vont en croissant et en se multipliant dans tous les ressorts; tous les départements auront bientôt à raconter les méfaits de leurs magistrats. Heureuse la cour qui n'a à se plaindre que de l'aimable gâté de son premier président et qui peut se borner à rire de ses grosses plaisanteries et de ses joyeux lazzi! Avec de tels chefs, les compagnies judiciaires ne peuvent se flatter d'acquiescer une grande considération; mais c'est bien de considération qu'il s'agit pour elles aujourd'hui!

Il y a des juridictions plus maltraitées que celles où les avocats peuvent s'amuser de bouffonneries du juge. Il en est où les justiciables et leurs conseils sont arrivés à ce point de n'avoir plus confiance dans l'impartialité des tribunaux et de ne plus accorder à leur sentence que le respect légal et extérieur dû à la chose bien ou mal jugée.

En Corse, le parquet réserve toutes les sévérités de son langage pour la victime d'un odieux guet-apens dont le seul tort était de ne pas appartenir au parti opportuniste. Dans les Landes, un autre officier du parquet pêche non pas par un excès de rigueur, mais par un excès de tendresse et de sensibilité envers un pauvre servante. Il est vrai que, pour racheter cette faiblesse, il a écrit, pour sa victime, une lettre d'excuses, puis abandonnée. L'indignation publique est si grande que ce procureur se démet. Le ministre ose accepter sa démission, au lieu de lui infliger une destitution méritée. Le premier acte de son successeur, c'est de défer à la justice disciplinaire l'avoué et l'huissier coupables d'avoir prêté leur concours à la légitime réclamation de la jeune fille. Personne ne doute, surtout en regardant le budget, qu'il y ait encore des juges en France, mais, en face de faits semblables, on n'est pas aussi certain qu'il y ait une justice.

Les journaux républicains sont eux-mêmes effrayés de la somme d'arbitraire que dépense quotidiennement la magistrature reconstruite: « La faiblesse des uns, l'ignorance des autres, la défection d'un grand nombre nous ont fait une magistrature d'État. » Ainsi parle le journal de M. Gamille Pelletan, député. A l'appui de cette assertion, il met en cause le parquet du tribunal de Rouanne et celui de la cour de Lyon qui refusaient obstinément à un prévenu la possibilité d'habiller, au moyen d'une courte remise de son procès, qu'il n'est pas l'auteur d'un délit signalé à sa charge et que le véritable coupable est un de ses homologues. Faut-il croire que Charles Fouillad — c'est le nom de ce prévenu — manquant d'un protecteur suffisamment puissant? Le fait est qu'il se présentait comme candidat désagréable aux élections municipales. En même temps que ses électeurs lui donnaient cinq cents voix, la cour le condamnait à un an de prison.

Protection efficace ou ignorance du magistrat, il n'en faut pas davantage pour sauver quelquefois un homme dont la culpabilité est beaucoup mieux établie que celle de Charles Fouillad. Les journaux judiciaires ont raconté l'histoire de ce changeur qui, nanti de banknotes par lui reconnues fausses, s'était empressé de les mettre en circulation. Il n'est pas un jurisconsulte qui puisse soutenir que ce fait ne constitue pas un crime, puni des travaux forcés et devant être soumis au jury. La loi est formelle. Il s'agit de l'usage conscient d'un billet de banque falsifié. Le parquet s'est-il défilé du jury? A-t-il voulu épargner à un ami du gouvernement la fétreuseur d'une condamnation en cour d'assises? A-t-il seulement oublié d'ouvrir son code, après avoir oublié de l'apprendre? Nous ne savons.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a fait une loi tout exprès pour ce changeur et qu'il a réclamé contre lui l'application d'une peine indulgente, empruntée à un article punissant une infraction absolument différente, c'est-à-dire la mise en circulation de « pièces de monnaie », acceptées pour bonnes, et cependant d'une fausseté démontrée. Le tribunal ne s'est pas fait prier pour entrer dans cette voie et, avec une complaisance grande, il a frappé d'une simple amende le financier peu scrupuleux.

Que le changeur dont il s'agit bénéficie de cette clémence fautive, tant mieux pour lui! Cela nous importe peu. Ce qui nous importe, c'est la justice qui cesse d'être la justice lorsque n'est plus égale et la même pour tous. Faut-il donc dire avec Montaigne: « Les juges de notre temps trouvent à toutes causes assez de biais pour les accommoder ou bon leur semble? »

Il n'était pas facile, hier, d'obtenir communication, au ministère de l'intérieur, des dépêches constatant les succès remportés par les conservateurs. Ce procédé est absolument puéril, mais il montre combien peu les résultats du deuxième tour de scrutin, en province, ont répondu à l'attente du gouvernement.

Les candidats qui veulent une mairie centrale et qui prétendent mettre la main sur la police de Paris sont devenus, malgré les adjurations adressées par le *Sicéle* aux électeurs républicains et radicaux, la majorité du conseil municipal. Néanmoins, le *Sicéle*, qui a l'enthousiasme aussi prompt et le contentement aussi facile que jadis son patron M. Havin, s'écrit sérieusement: « *Excellente journée pour Paris et pour la République!* »

M. Jeoffrin n'est pas résolu conseiller municipal. Les électeurs font les économies des 10 francs par jour qu'ils lui allouaient. Les opportunistes, qui avaient fait tout un suprême effort, se congratulent aujourd'hui d'autant plus du succès obtenu qu'il leur paraît constituer un échec pour M. Clémenceau. Il est vrai que M. Jeoffrin a été battu, mais, en revanche, quatre ou cinq socialistes ont été élus et, parmi eux, le citoyen Glabert, ouvrier comme M. Jeoffrin. En outre, un ancien membre de la commune, M. Vaillant, vient d'associer auprès de son ancien collègue M. Anouilh. Deux membres de la Commune, entrant en triomphateurs au conseil municipal, cela compense bien l'échec de M. Jeoffrin et n'est pas fait pour atténuer le caractère des élections municipales parisiennes.

LE TRAITÉ DE PAIX DE TIENSIN

Le *Journal officiel* publie ce matin les deux notes suivantes qui confirment et complètent les renseignements que nous avons déjà donnés:

C'est hier 11 mai, à cinq heures du soir, que le vice-roi de Petcheli, muni des pleins pouvoirs de la cour de Pékin, et le commandant Fournier, qui avait reçu, trois jours avant, les pleins pouvoirs du gouvernement de la République, ont signé à Tientsin une convention en quatre articles, qui met fin au différend existant entre la France et la Chine. Par l'article premier, la France s'engage à respecter et à protéger, s'il en est besoin, les frontières sud de la Chine, limitrophes du Tonkin.

De son côté, la Chine, rassurée sur l'intégrité et la sécurité de ses frontières sud, s'engage à retirer immédiatement à l'intérieur desdites frontières toutes les garnisons chinoises du Tonkin. Elle s'engage en outre à respecter dans le présent et dans l'avenir les traités directement faits ou à faire entre la France et la cour d'Annam. (Article 2.)

L'article 3 porte: « Qu'en reconnaissance de l'attitude conciliante de la Chine et pour rendre hommage à la sagesse patriotique de Son Exc. Le roi, dans la négociation de cette convention, la France renonce à demander une indemnité à la Chine. »

Celle-ci s'oblige, en retour, à admettre sur toute l'étendue de la frontière sud, limitrophe du Tonkin, la liberté du trafic des marchandises entre l'Annam et la France, d'une part, et la Chine, de l'autre; et sera conclue à cet effet un traité de commerce et de tarifs. Dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français.

Enfin, aussitôt la convention signée, les deux gouvernements nommeront leurs plénipotentiaires, qui se réuniront dans le délai de trois mois pour traiter définitivement sur les bases ainsi arrêtées.

LE PRODUIT DES IMPOTS

Dans la crainte sans doute d'influencer défavorablement le corps électoral à la veille de nombreux scrutins de ballottage, le gouvernement a retardé jusqu'au lendemain de la lutte la publication officielle du produit des impôts pour les quatre premiers mois de la présente année.

C'est seulement aujourd'hui, en effet, qu'il communique par la voie de son organe habituel les tableaux relatifs à l'ensemble des perceptions opérées depuis le 1er janvier jusqu'au 30 avril 1884.

L'ensemble et aussi le détail de ces perceptions sont loin d'être brillants. En ce qui concerne l'impôt direct, les recouvrements sont inférieurs aux douzièmes échus d'une somme de près de 12 millions de francs. Ce n'est certes pas imputable aux agents des contributions directes, puisque les frais des poursuites exercées n'avaient pas encore atteint une proportion semblable (4 fr. 14 pour 1,000).

Les produits de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières sont également inférieurs de 914,000 francs aux évaluations budgétaires.

Le tableau des Impôts et revenus indirects donne lieu à des remarques fort intéressantes. L'Enregistrement a une moins-value de 13 millions 399,700 francs.

Les Douanes, une moins-value de 40 millions 323,700 francs.

Les sucres, une moins-value de 9 millions 47,000 fr.
Les Postes, une moins-value de 493,500 francs.
Les Télégraphes, une moins-value de 663,000 fr.

Les seuls articles qui fournissent des plus-values sont le timbre (289,100 fr.); les contributions indirectes proprement dites, alcools, liqueurs, huiles, papier, transports en grande vitesse, tabacs, poudres, etc., etc. (3,293,100 fr.); les vins (1,790,000 fr.).

En résumé, la situation pour les impôts et revenus indirects, se traduit par une moins-value de

28 millions 555,100 francs

Ajoutant la moins-value qui provient de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, soit 914,000 francs, l'infériorité totale des recouvrements eu égard aux prévisions budgétaires est de

29 millions 469,100 francs

Comparés, d'autre part, aux produits de l'année précédente, ceux de 1884 ont diminué de 10 millions.

De quelque côté qu'on les envisage, les résultats obtenus sont, en conséquence, fort désavantageux et occasionnent de sérieux mécomptes.

REVUE DE LA PRESSE

Un journal républicain, la *Liberté*, fait justice d'un trompe-l'œil que certains feuilles opportunistes font miroiter devant le public au sujet des élections de dimanche.

A les entendre, dit ce journal, les élus du Conseil municipal de Paris ne doivent se diviser qu'en deux catégories: les républicains et les réactionnaires, et partant de là, elles s'écrient: « Quel triomphe! Paris a nommé 70 républicains et seulement 40 réactionnaires! »

C'est parfait! Si opportunistes, si autonomistes, si anarchistes, si collectivistes, si possibilistes, tous républicains!

Mais, citoyens, il y a huit jours à peine, ces frères et amis que vous pressez aujourd'hui tendrement sur votre cœur, vous les déclariez les pires ennemis de la République; vous les anatématisiez avec fureur, et, pour un rien, vous les auriez menacés comme le fit Gambetta un jour, d'aller les « forcer jusque dans leurs repaires! »

Et voilà que vous les comptez maintenant dans vos rangs et que vous vous mêlez dans les heures, comme si rien ne vous séparait. Ah! vous savez bien le contraire! Vous savez bien qu'entre l'opportuniste et l'autonomiste la guerre est implacable!

Un et l'autre sont les Etéocles et les Polylices de la République; entre eux, il ne peut plus y avoir de « conciliation ».

Donc, rayons ce calcul d'ensemble qui ne répond à rien de réel, et voyons les détails dans leur vérité.

Le fait indéniable, c'est que les scrutins de ballottage ont donné la majorité à 11 autonomistes, à 18 opportunistes et à 3 conservateurs.

Par suite, le nouveau conseil comptera 41 intrançais de toute nature, 28 opportunistes et 13 conservateurs.

Dans la totalité, les autonomistes ont gagné 8 sièges et en ont perdu 4; les opportunistes ont gagné 3 sièges et en ont perdu 9; les conservateurs ont gagné 3 sièges et en ont perdu 1.

On aura beau torturer les chiffres, c'est là le résultat certain des élections de Paris, rien ne servirait de le nier.

Douceur ou légèreté
La Lanterne publie sous ce titre l'article suivant qui apporte une charge de plus au dossier de la nouvelle magistrature. Les faits se passent à Roubaix:

On ouvrier socialiste, et qui se recommandait au mauvais vouloir de l'autorité, par le titre de délégué au Congrès ouvrier de Roubaix, se permettait d'être candidat au conseil municipal, et d'avoir quelques chances de succès. Cet homme dangereux avait un homonyme — facile à distinguer, d'ailleurs, car il ne portait point les mêmes prénoms et n'exerçait point le même métier. Cet homonyme commet un délit. Naturellement, on arrête non pas le coupable, mais l'homme dangereux, le délégué, le candidat. On le met en prison préventivement; puis, comme il demande au tribunal un délai de huit jours pour établir son identité, pour prouver un alibi, le tribunal, sans l'écouter, le condamne; et: cinq jours de prison.

Le pauvre diable, fort de son innocence, fait appel. C'est quinze jours de prison préventive en sus; mais, pour se justifier, il faut bien faire quelques sacrifices. Devant la cour d'appel de Lyon, justice lui sera rendue inévitablement; du moins il y comptait.

Il avait tort, son avocat lui fait faux bond. *Yallemont, en l'absence de son débiteur, sollicite un renvoi, demande au ministère public qu'on veuille bien faire citer les témoins à déclarer. Point! On l'exécute tout de suite, sans délai, sans défense, mais non pas sans phrases. L'avocat général — ils vont bien, les avocats généraux! — en quatre métaphores plus ou moins bien tournées, requiert la sévérité de la cour; et, séance tenante, en deux temps, la cour condamne le pauvre diable à un an de prison; un an, vous avez bien lu.*

Et là, plus de recours possible; le pourvoi coûterait cher et ne servirait de rien. La condamnation, par le fait, est définitive, et encore faut-il savoir gré à la cour de n'avoir pas condamné à un et un jour, ce qui eût converti l'emprisonnement en réclusion et jeté le malheureux dans une maison centrale.

L'affaire Saint-Elme
Nous avons annoncé les poursuites dirigées contre les sieurs Franchini, ancien con-

cierge de la préfecture d'Ajaccio, et Matenati, garde-champêtre de cette ville, tous deux inculpés de coups et blessures portés à M. Dosquet Saint-Elme, le malheureux journaliste radical jugé et décapité dans les conditions que l'on sait. Le journal opportuniste *Paris* publie sur Franchini les renseignements suivants:

Franchini était concierge de la préfecture. Cet incident passa naturellement sous le sceau de l'hôtel de la préfecture, où elle résidait, se trouvant réunis dans un salon et fumaient, après dîner. Soudain, la porte s'ouvrit brusquement, puis se referma, non sans que l'on eût vu la femme du concierge s'incliner, comme pour s'excuser d'une erreur.

Franchini pria, supplia le préfet de le garder. Il alla jusqu'à prouver son dévouement à sa manière, en administrant à sa bavarde moitié une correction exemplaire; mais le préfet ne céda point et exigea le départ immédiat du couple.

Alors, l'ancien concierge se fit sans doute le raisonnement bien simple que voici: « J'avais une bonne place, je l'ai perdue! Par la faute de qui? Quel est l'auteur de l'article injurieux dont ma femme a fourni les éléments? C'est ce Saint-Elme... »

Et, sans plus d'hésitation, il attendit le journaliste pour se venger sur lui de son renvoi. L'attendit-il seul? Le frappa-t-il, comme on le prétend, avec une barre de fer? — Nous ne savons. Sur ces différents points le tribunal fera certainement la lumière.

Nous reproduisons ce récit à titre de document; nous ferons remarquer, toutefois, que le *Paris* est le journal où écrit M. Emmanuel Arène, l'ennemi personnel de M. de Saint-Elme. Les renseignements qu'il publie ne sauraient donc être acceptés que sous les plus expresses réserves.

Les mesures internationales contre le mouvement anarchiste
Dans le discours qu'il a prononcé jeudi dernier au Parlement allemand, le prince de Bismarck, faisant allusion à la proposition de M. Windthorst présentée le 17 avril 1881 et invitant le gouvernement fédéral à concerter avec les puissances étrangères des mesures contre les attentats anarchistes, a contesté que le chef du centre eût en le premier l'idée de cette proposition. Le chancelier de l'empire a déclaré que les négociations à ce sujet auraient été ouvertes même sans cette motion, l'empereur lui-même en ayant pris l'initiative dès le mois de mars 1882. A l'appui de cette affirmation, le prince Bismarck possède une lettre autographe que l'empereur Guillaume lui avait adressée à cette époque. Voici le texte de ce document, jusqu'ici inconnu, tel qu'il a été lu par le chancelier.

Le grand crime du 13 mars m'impose de nouveau la conviction que le moment est venu d'arrêter la tendance qui y a à commettre des attentats contre la vie des souverains et des chefs d'États, tendance qui se répand dans toute l'Europe.

A mon avis, cela ne peut se faire que par l'action commune des grandes puissances. La proposition n'a pas, que je sache, été faite ouvertement jusqu'ici. Le point capital est d'amener l'Angleterre, la Suisse et la France, qui jusqu'à présent ont donné asile aux criminels accusés de meurtres politiques, à écarter des lois qui pourraient prévenir des crimes de cette catégorie.

Il s'ensuit que le problème n'est pas facile à résoudre, ces pays ne possédant pas jusqu'à présent de telles lois. Cependant l'Angleterre, par suite des événements qui se produisent chez elle, est portée à modifier sa législation à cet égard et ne peut faire de grandes difficultés. Ce serait un moment propice pour régler le gouvernement anglais à ces vues. En France et en Suisse, ce sera plus difficile.

Vous savez ce que je pense des attentats; vous savez qu'à mon sens les mesures de police ne peuvent pas en préserver, comme l'a prouvé une fois de plus l'assassinat de l'empereur (Alexandre II). Mais la prospérité générale des États et leur tranquillité sont en jeu si ces meurtres ne sont pas combattus en commun par tous les États.

Assemblée des catholiques
Les réunions de l'Assemblée des catholiques commenceront mardi prochain 13 courant à Paris. A huit heures, messe solennelle à l'église Saint-Thomas d'Aquin.

Le soir, à huit heures précises, salle de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, première séance générale sous la présidence de S. G. Mgr Richard, archevêque de Paris, coadjuteur de S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

M. Chesnelong, sénateur, président du congrès, prononcera le discours d'ouverture et parlera de la séparation de l'Église et de l'État.

M. Cazaux, avocat à la cour d'appel, donnera lecture d'un rapport sur les *Œuvres eucharistiques*.

Une allocution de S. G. Mgr Richard terminera la séance.

Les fêtes de Louvain
On télégraphie à l'Œuvre:
« Louvain, 12 mai, 1 h. soir.
« Le temps est splendide; la ville entière est paivoisée, à l'exception des bâtiments officiels.
« On signale la présence de sept évêques, de plusieurs abbés mitrés, de députations de Paris et de Lille.
« Tous les journaux belges et le *Journal de Rome* sont représentés.
« Il y a aussi des correspondants du *Times*, du *Graphic* et du *Figaro*.
« L'enthousiasme est général, la foule immense.
« Ce matin ont eu lieu les réceptions par les évêques des nombreuses sociétés universitaires.
« Au Te Deum chanté à midi, l'église était comble. Au premier rang sur remarquait NN. SS. les évêques et le corps professoral.
« Ce soir, banquet officiel à l'Université, pour lequel le correspondant de l'Œuvre a été gracieusement l'objet d'une invitation privilégiée.
« Le conseil académique de l'Université a nommé l'empereur du Brésil docteur honoris causa.
« Expulsion du correspondant de la « France » à Berlin.
« Nous lisons dans la France: Paris, 12 mai.
« Il y a deux jours, nous recevions de notre correspondant particulier à Berlin la dépêche suivante:
« Berlin, 10 mai.
« Je reçois, par une ordonnance du président de police, une lettre m'engageant de me présenter demain, à 11 heures, à la police politique de la présidence de police, chez le commissaire criminel Von Hake, afin de subir un interrogatoire pour une affaire personnelle.
« J'ignore absolument de quoi il peut s'agir.
« Notre correspondant nous télégraphie aujourd'hui:
« Berlin, 12 mai, midi.
« Je suis expulsé d'Allemagne. Les autorités m'ont enjoint de quitter Berlin dans les vingt-quatre heures.
« Karl FRIE.
« Cette mesure draconienne a été provoquée, sans aucun doute, par les correspondances de M. Karl Frie sur la politique allemande et particulièrement sur la question socialiste.
« Troubles à Munich
« Hier la population a été mise en grand émoi par une manifestation socialiste. Des milliers de rues les plus fréquentées, on a enlevé deux drapeaux nationaux qui se trouvaient sur un arc de triom-

phant, Pithivier, Epinal, Montdidier, Péronne, Toulouse, etc.

Le scrutin de liste
Le rapport de M. Escande, sur la proposition de M. Constans, tendant au rétablissement du scrutin de liste, sera déposé dès la rentrée, sur le bureau de la Chambre.

Le rapport conclut à la prise en considération. Le rapporteur expose que la modification proposée au mode de votation répond au sentiment de l'opinion générale dans le parti républicain.

La proposition, une fois prise en considération par la Chambre, ne pourra pas être discutée avant six mois.

Le futur emprunt de Paris
Dès que le nouveau conseil municipal de Paris sera réuni, M. Poubelle, préfet de la Seine, le saisira d'un projet empruntant de 300 millions, qui seront affectés à des travaux dans Paris.

Affaires de Chine et du Tonkin
L'amiral Lespès est parti pour Tien-Tsin avec un navire de sa division; aussitôt son arrivée, M. Fournier partira pour porter en France l'original de la convention.

Une dépêche du général Millot, datée d'Hanoi, 12 mai, confirme qu'un engagement a eu lieu au Tonkin.

Deux compagnies d'un bataillon d'Afrique ont été, et presque détruit, une forte bande de pirates; nous en avons eu un et six blessés. La canonnade renait partout où paraissent les colonnes françaises.

Le commandant Fournier
M. le capitaine de frégate Fournier, qui vient de signer le traité avec la Chine, est un des plus jeunes officiers supérieurs de la marine. Entré au service en 1850 et âgé de quarante-deux ans, il est capitaine de frégate depuis le 1er octobre 1879. Il a été nommé officier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite au siège de Paris.

M. Fournier est un des seuls officiers de marine qui aient survécu au combat du Bourget, en décembre 1870, où le bataillon dont il faisait partie a perdu plus de la moitié de son effectif.

Non seulement M. Fournier passe à juste titre pour un des officiers les plus brillants de notre marine, mais il est encore l'auteur de plusieurs mémoires sur les compasses et les chronomètres qui ont été très remarqués dans le monde savant.

Ses relations amicales avec Li-Hong-Tchang datent de l'époque où, comme lieutenant de vaisseau, il commandait la canonnière le *Lyons*. C'est, croyons-nous, à la demande de Li-Hong-Tchang que M. Fournier s'est rendu dans ces derniers temps à Tien-Tsin. Rappelons aussi qu'à la demande de M. Tricou, M. Fournier l'a accompagné l'an dernier à Pékin.

La conférence
On assure que la conférence aura lieu à Londres, vers fin juin ou commencement de juillet.

Les grandes manœuvres
On annonce que le général Campenon a décidé qu'il n'y aurait pas cette année de manœuvres de division. Les manœuvres seront faites par les brigades de S. Em. le cardinal archevêque. On pense expérimentalement d'une façon complète et définitive le règlement de 1881 sur les manœuvres de cavalerie.

Le ministre de la guerre a également décidé que les officiers étrangers qui ont demandé l'autorisation d'assister aux manœuvres d'automne de l'armée française suivront celles que doit exécuter le 17e corps d'armée, sous la direction de M. le général Lewal. Ces manœuvres auront lieu du 1er au 18 septembre, sur les confins des deux départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne. Vingt officiers étrangers et tous les attachés militaires accrédités à Paris y assisteront.

Assemblée des catholiques
Les réunions de l'Assemblée des catholiques commenceront mardi prochain 13 courant à Paris. A huit heures, messe solennelle à l'église Saint-Thomas d'Aquin.

Le soir, à huit heures précises, salle de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, première séance générale sous la présidence de S. G. Mgr Richard, archevêque de Paris, coadjuteur de S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

M. Chesnelong, sénateur, président du congrès, prononcera le discours d'ouverture et parlera de la séparation de l'Église et de l'État.

M. Cazaux, avocat à la cour d'appel, donnera lecture d'un rapport sur les *Œuvres eucharistiques*.

Une allocution de S. G. Mgr Richard terminera la séance.

Les fêtes de Louvain
On télégraphie à l'Œuvre:
« Louvain, 12 mai, 1 h. soir.
« Le temps est splendide; la ville entière est paivoisée, à l'exception des bâtiments officiels.
« On signale la présence de sept évêques, de plusieurs abbés mitrés, de députations de Paris et de Lille.
« Tous les journaux belges et le *Journal de Rome* sont représentés.
« Il y a aussi des correspondants du *Times*, du *Graphic* et du *Figaro*.
« L'enthousiasme est général, la foule immense.
« Ce matin ont eu lieu les réceptions par les évêques des nombreuses sociétés universitaires.
« Au Te Deum chanté à midi, l'église était comble. Au premier rang sur remarquait NN. SS. les évêques et le corps professoral.
« Ce soir, banquet officiel à l'Université, pour lequel le correspondant de l'Œuvre a été gracieusement l'objet d'une invitation privilégiée.
« Le conseil académique de l'Université a nommé l'empereur du Brésil docteur honoris causa.
« Expulsion du correspondant de la « France » à Berlin.
« Nous lisons dans la France: Paris, 12 mai.
« Il y a deux jours, nous recevions de notre correspondant particulier à Berlin la dépêche suivante:
« Berlin, 10 mai.
« Je reçois, par une ordonnance du président de police, une lettre m'engageant de me présenter demain, à 11 heures, à la police politique de la présidence de police, chez le commissaire criminel Von Hake, afin de subir un interrogatoire pour une affaire personnelle.
« J'ignore absolument de quoi il peut s'agir.
« Notre correspondant nous télégraphie aujourd'hui:
« Berlin, 12 mai, midi.
« Je suis expulsé d'Allemagne. Les autorités m'ont enjoint de quitter Berlin dans les vingt-quatre heures.
« Karl FRIE.
« Cette mesure draconienne a été provoquée, sans aucun doute, par les correspondances de M. Karl Frie sur la politique allemande et particulièrement sur la question socialiste.
« Troubles à Munich
« Hier la population a été mise en grand émoi par une manifestation socialiste. Des milliers de rues les plus fréquentées, on a enlevé deux drapeaux nationaux qui se trouvaient sur un arc de triom-

phant et on les a remplacés par deux drapeaux rouges portant l'inscription: « Vive la démocratie socialiste! » La police ne parvint à enlever ces drapeaux qu'après deux heures de travail. Une foule énorme s'est amassée. C'est la première fois qu'une démonstration de ce genre a lieu à Munich, Samedi soir, dans une assemblée populaire, Bollmar a été proclamé candidat du parti socialiste; l'assemblée a été dissoute. Tous ces incidents se produisent au milieu des fêtes des Vétérans, qui ont amené beaucoup de monde à Munich.

Le procès Kraszewski-Hentch
Le procès intenté contre le poète Kraszewski et le capitaine en retraite Hentch, prévenus de haute trahison, a commencé aujourd'hui devant le tribunal de l'empire.

Hentch est accusé d'avoir fourni au gouvernement russe et au gouvernement autrichien des renseignements sur les travaux de fortifications et sur l'armement des troupes en Allemagne.

Mise à la retraite du général Grant
Le général Grant, qui fut deux fois président de la République des États-Unis, vient d'être mis à la retraite.

Cette mesure est motivée par la faillite de la maison de banque Grant et Ward, de New-York, faillite de 50 millions de francs qui ruine complètement l'ancien président et ses fils.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

UNE CONSTATATION BONNE A NOTER. — Bien curieux, le résultat des observations des commissions française, allemande et anglaise sur l'Exposition du Centenaire des États-Unis.

Voici ce que dit la commission française: « Une véritable révolution économique a eu lieu aux États-Unis. A l'abri du système de protection, ils ont organisé une puissante industrie qui rivalise, pour le bon marché, avec celle de l'Angleterre. »

Le président de la commission allemande dit, de son côté: « La situation actuelle des manufactures américaines prouve la fausseté de la doctrine du libre-échange, suivant laquelle les produits d'un pays augmentent de prix sous le système de protection. »

Enfin, en Angleterre, on reconnaît qu'en ce qui concerne l'industrie du fer, le consommateur a beaucoup gagné, en Amérique, à l'établissement du système protecteur.

L'USURPATION DES MARQUES DE FABRIQUE FRANÇAISES EN RUSSIE. — On écrit de Varsovie: « L'usurpation des marques de fabrique françaises fait subir à nos produits des dommages considérables. A l'exception d'une maison de Champagne, qui s'est décidée à poursuivre les contrefaçteurs de ses marques en Pologne, aucune autre maison française ne se montre disposée à l'initier et à intenter des procès capables d'assurer le respect de la propriété commerciale, vu la rigueur des pénalités du Code russe contre les contrefaçteurs. »

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Le ministre du commerce, qui a saisi récemment la commission supérieure du travail des enfants de diverses modifications à apporter à la législation sur le travail des établissements industriels, vient de demander au président de l'Union nationale du commerce et de l'industrie de provoquer, dans les syndicats placés sous ses ordres, des observations sur ces questions.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
Paris, 13 mai, minuit 40.
La pression barométrique est de 752 mm à Dunkerque.
763 à Brest.
707 à Nice.
Hausse de 1 mm sur Valentin.
Baisse de 2 mm sur Biarritz.
— 3 — Boulogne.
— 2 — Lorient.
— 1 — Sicé.
Temp probable: vent des régions Sud.
Temps doux et orageux.

AFFAIRES MILITAIRES

Le lieutenant-colonel commandant le 4^e régiment territorial d'infanterie vient d'adresser au